

Séance du conseil municipal du 7 avril 2015

COMPTE RENDU

Présents : LAFAURY Y. – ARNAUD R. – FAURE E. – BRUN R. – BOUCHE C. – BONNETON A. – BOSSY C. - COUDERT C. – DENAUD K. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S.– MILAN Y. - PERRIOLAT C. -

Absents ou excusés: SOLETY E.

Procuration : BRUN R.

Secrétaire de séance: FINAND MONDUEL C.

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2014

Dépenses : 824 223.93 €

Recettes : 1 002 443.20 € + excédent antérieur reporté de 90 081.67 € = 1 092 524.87 €

Résultat de l'exercice de 268 300.94 €

Dans l'ensemble le compte administratif reste stable par rapport à l'année précédente ; dépenses en charge du personnel en baisse sachant qu'en 2014 un agent titulaire est parti et 2 autres ont été nommés titulaires. De plus, M. le Maire préfère limiter le recours à ARCHER pour recruter le personnel contractuel.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 14 contre : 1 abstention : 0

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

Budget Primitif 2015

Recettes : 897 190 € + excédent antérieur reporté de 76 836.94 pour un total de 974 026.94 € qui s'équilibre avec les dépenses.

Augmentation du poste « personnel non titulaire » pour payer les intervenants aux activités périscolaires. Dépenses supplémentaires pour la nouvelle prise en charge des autorisations d'urbanisme par la Communauté de communes et nouvelle subvention pour l'association Epiflore.

Baisse des dotations de l'État : DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 132 592 à 115 503 et la dotation solidarité rurale de 20 863 à 22 558 €. La recette liée au SYTRAD reste incertaine à ce jour.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 14 contre : 1 abstention : 0

INVESTISSEMENT

Compte administratif 2014

Consolidation des recettes en investissement. La totalité des subventions dédiées à la Maison Revol ont été réutilisées.

Recettes : 236 332.53 € + affectation du résultat de 160 000 € = 396 332.53

Dépenses : 212 317.34 € avec un excédent de clôture de 184 015.19 €.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 14 contre : 1 abstention : 0

Budget primitif 2015

Recettes importantes : 144 649.70 € grâce aux subventions : sollicitation du SDED pour l'éclairage public, dotation de 19 000 € pour la voirie, 3 subventions différentes (99 732 €) pour l'aménagement de la mairie. Nouvelles opérations : voirie 2015 – éclairage public – Centre village – aire de loisirs Chandonzet - panneaux lumineux et rénovation toiture église + excédent antérieur reporté de 184 015.19 €

Virement de la section fonctionnement de 125 561 € + affectation du résultat de 191 464 € pour un total de 645 689.59 € et donc dépenses du même montant.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 14 contre : 1 abstention : 0

Compte de gestion 2014 : il est conforme avec le compte administratif 2014. Adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2014 / fonctionnement

Rappel que la compétence station d'épuration est désormais à la Communauté de communes ; les dépenses n'étant plus liées au budget assainissement l'excédent devient plus important et parallèlement les recettes 2016 seront en baisse puisqu'on ne percevra plus que 55 % de subvention. Prévision d'extension du réseau pour les OAP qui seront proposées dans le cadre du PLU.

Recettes : 46 179.77 € + excédent antérieur : 26 024.68 € = 72 204.45 €

Dépenses : 46 046.71 € donne donc un excédent de 26 157.74 € pour équilibrer le CA.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Compte administratif 2014 / investissement

Recettes : 21 538.40 € + excédent antérieur reporté : 87 330.64 € = 108 869.04 €

Dépenses : 4 015.32 € donne donc un excédent de 104 853.72 €.

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Budget 2015 / fonctionnement

Recettes : 24 166.09 + excédent antérieur reporté : 26 157.74 € = 50 323.83 €

Dépenses : 50 323.83 €

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Budget 2015 / investissement

Recettes : 20 472.32 € + excédent antérieur reporté : 104 853.72 € = 125 326.04 €

Dépenses : 125 326.04 €

Votants 15 (dont 1 procuration) Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Taux des taxes 2015 :

Après débat, le Conseil décide une hausse de 2 %

Taxe habitation : 9.11 %

Taxe foncière : 14.25 %

Taxe foncière non bâtie : 39.71 %

Cette hausse permettra de disposer de recettes complémentaires (17 000 €) qui compenseront partiellement les nombreuses baisses et nouvelles dépenses que va supporter la commune : baisse de la dotation globale de fonctionnement (- 15000 €), mise en œuvre des TAP sur une année pleine (7 000€), l'incertitude sur les recettes du SYTRAD (16 000 €) et la mise en place du service commun "autorisation droit des sols" par la communauté de communes (6 000 €).

La hausse ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil municipal.

Modification de la demande de subvention au SDED pour l'extension de l'éclairage public du chemin de Landrin au lotissement St Hugon. Ces travaux étaient déjà prévus sous l'ancien mandat, une modification est apportée en ce qui concerne l'enfouissement du réseau et le côté esthétique des candélabres. Un nouveau devis a été fait par l'entreprise Mabboux de 12 807.22 € HT (au lieu de 4 943.93 €) et l'annulation de la 1^{ère} subvention afin qu'elle soit recalculée avec le nouveau devis, si c'est toujours le cas, à hauteur de 20%. Voté à l'unanimité.

Mise en vente du terrain devant l'ancienne poste : le Domaine avait estimé ce terrain à 45 000 € pour une surface de 800 m². L'offre a été faite à M. MONTEL propriétaire de la maison. Une annonce sera déposée sur le bon coin.

Lotissement Le Clos des Vergers : M. le Maire va rencontrer le cabinet Oudot pour voir si possibilité d'échanger le lot 26 classé en espace vert (948 m²) en lot à bâtir. Sachant que le règlement du lotissement oblige à ce que 10 % de la surface du lotissement soit en espace vert

Conventions avec le centre de gestion : 1°) le Centre de gestion assure des missions de conseil en matière d'hygiène, de sécurité et conditions de travail : aide des assistants de prévention pour la mise en œuvre du « document unique » : rédaction et information... 2°) Intervention d'un agent en charge de la fonction d'inspection en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du personnel afin de contrôler les conditions d'application des règles, proposer des mesures d'amélioration et donner un avis sur les règlements et consignes. Intervention sur une journée en collectivité + rédaction = 588 €. Voté à l'unanimité. De plus, l'assistant de prévention nommé au sein du personnel aura une formation de 5 jours.

Convention de mise à disposition du personnel communal à la Communauté de communes pour l'entretien de la station d'épuration. La compétence station d'épuration étant désormais à la Communauté de communes un agent du service technique sera présent pour effectuer, entre autre, l'opération d'épandage. La communauté remboursera le montant suivant : taux horaires X nombre d'heures/semaine (0.15h) X 52 semaines. Cette convention est signée pour 3 ans. Voté à l'unanimité.

Tarifs salle des fêtes : Modification de la délibération du 31/03/2009, attribuant à chaque association la gratuité de la salle des fêtes pour une manifestation par an. Celle-ci précisait le montant de la location, qui a changé depuis et également « location simple sans cuisine » alors qu'aujourd'hui la location de la salle seule ou avec cuisine n'est plus différenciée. Voté à l'unanimité.

Location de la salle des fêtes aux repas de quartier avec référent communal au tarif associatif (sans bénéficier de la gratuité par année). Voté à l'unanimité.

